ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question orale n° 511

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre les déserts médicaux. En cette période de pénurie de médecins généralistes et spécialistes, le *numerus clausus* pour les étudiants en médecine n'augmente que très faiblement : en 2007, le *numerus clausus* sur l'ensemble du territoire national était de 7 300 places alors qu'il n'est aujourd'hui que de 7 500. Un nombre important de médecins partiront à la retraite dans les dix années à venir, et ne sont pas remplacés équitablement sur le territoire. Or la pénurie de praticiens se fait déjà sentir aujourd'hui. Les hôpitaux font appel à des médecins intérimaires dont les rémunérations, supérieures à celles des médecins résidents, grèvent leur budget. Le manque de médecins est également un problème dans de nombreuses régions, pas seulement rurales, où l'on ne trouve plus de généralistes et encore moins de spécialistes. Pour une population de plus en plus nombreuse, le problème se pose en termes d'accès aux soins et donc de santé publique. Les solutions mises en oeuvre ces derniers mois tardent à montrer leur efficacité. Les communes ont ainsi mis en place des maisons de santé couplées à des aides pour inciter l'installation de jeunes médecins, mais dans bien des cas, dès que les aides cessent, ces jeunes médecins préfèrent s'installer en milieu urbain ou côtier déjà très bien couverts médicalement. Cela est notamment permis, avec ces maisons de santé, par une absence de souci de gestion de clientèle sur le long terme. Il lui demande donc quelles mesures complémentaires le Gouvernement compte prendre pour résorber ce qui s'apparente à une véritable crise, et si la sectorisation des médecins, sur le modèle des pharmaciens, est une piste qu'il envisage de creuser.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX
Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac, pour exposer sa question, n° 511, relative à la lutte contre les déserts médicaux.

M. Paul Molac. Madame la ministre, je ne suis pas le premier aujourd'hui à appeler l'attention du Gouvernement sur la question des déserts médicaux, notamment dans les zones rurales, tel que c'est le cas dans l'est du Morbihan. C'est bien le signe que cette question continue à préoccuper un très grand nombre de nos concitoyens. En cette période de pénurie de médecins généralistes et spécialistes, le *numerus clausus* pour les étudiants en médecine n'augmente que très faiblement : en 2007, ce numerus clausus sur l'ensemble du territoire national était de 7 300 places, alors qu'il n'est aujourd'hui que de 7 500. Un nombre important de médecins partiront à la retraite dans les dix années à venir et leur remplacement équitable sur le territoire pose problème. La pénurie de praticiens se fait déjà sentir aujourd'hui.

Les hôpitaux font appel à des médecins intérimaires dont les rémunérations, supérieures à celles des médecins résidents, grèvent leur budget. Le manque de médecins est également un problème dans de nombreuses régions, pas seulement rurales, où l'on ne trouve plus de généralistes et encore moins de spécialistes. Pour une population de plus en plus nombreuse, le problème se pose en termes d'accès aux soins et donc de santé

publique. Une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques datant de 2009 a prévu une diminution, d'ici à 2030, de 25,1 % du nombre de médecins exerçant en zones rurales, ce qui conduira à une aggravation de situations déjà difficiles pour les patients.

Les solutions mises en œuvre ces derniers mois tardent à montrer leur efficacité. Les communes ont ainsi mis en place des maisons de santé couplées à des aides pour inciter l'installation de jeunes médecins, mais dans bien des cas, dès que les aides cessent, ces jeunes médecins préfèrent s'installer en milieux urbain ou côtier déjà très bien couverts médicalement, sans souci de la gestion de la clientèle sur le long terme. Quelles mesures complémentaires le Gouvernement compte-t-il prendre pour résorber ce qui s'apparente à une véritable crise ? La sectorisation des médecins, sur le modèle des pharmaciens, est-elle une piste qu'il envisage de creuser ? Je vous remercie.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé.* Monsieur le député, la lutte contre la désertification médicale est pour moi une priorité et j'ai pu annoncer hier les premiers résultats très positifs du pacte territoire-santé mis en œuvre à cet effet. La première chose sur laquelle je veux insister, c'est que, contrairement à une idée reçue, l'augmentation du *numerus clausus* n'apporterait pas la solution attendue. En effet, notre pays compte aujourd'hui plus de médecins qu'il y a vingt ans : 300 médecins pour 100 000 habitants actuellement quand il n'en comptait que 214 pour 100 000 habitants au début des années 1990. Ce n'est donc pas le nombre de médecins qui est en jeu, mais leur répartition puisque, comme vous l'avez souligné, beaucoup d'entre eux préfèrent s'installer dans les centres urbains. La politique que j'ai mise en place, à travers les douze engagements du pacte territoire-santé, consiste précisément à répondre aux attentes des jeunes professionnels pour faire en sorte qu'ils trouvent dans les territoires ruraux un environnement favorable à leur pratique.

J'ai ainsi créé le statut de praticien territorial de médecine générale : 200 jeunes médecins sont d'ores et déjà installés dans des territoires qui manquaient de professionnels. J'ai soutenu le développement des maisons de santé, puisque tous les jeunes médecins disent qu'ils souhaitent travailler dans un cadre collectif. Il y avait 170 maisons de santé en 2012 ; elles sont aujourd'hui 370 ; elles seront plus de 600 à la fin de l'année. J'ai fait en sorte de répondre à l'exigence d'un accès aux soins urgents en moins de trente minutes via le déploiement massif de médecins correspondants du SAMU. Ils seront 650 dans les prochains mois dans l'ensemble du territoire, alors qu'ils étaient moins de 150 en 2012, sans même parler des nouveaux moyens héliportés.

Dans votre région, monsieur le député, cette politique porte également ses fruits et des résultats sont d'ores et déjà atteints. En effet, treize étudiants et internes en médecine ont signé un contrat d'engagement de service public, garantissant qu'ils s'installeront dans un territoire rural ou isolé ; sept médecins se sont déjà installés grâce au contrat de praticien territorial de médecine générale, dont trois dans le département du Morbihan ; quarante-deux maisons ou pôles de santé sont d'ores et déjà en fonctionnement, dont six dans le Morbihan ; quatorze médecins correspondants du SAMU interviendront en 2014 dans le territoire, dont sept dans le Morbihan – un sur l'île aux Moines, deux sur Houat et Hoëdic, trois sur Belle-Île et un sur Groix ; sept contrats locaux de santé ont été signés entre l'agence régionale de santé et des collectivités territoriales et cinq contrats sont en cours d'élaboration.

Monsieur le député, comme vous pouvez le constater, les résultats du pacte territoire-santé sont au rendez-vous, y compris dans votre département. La dynamique est engagée et elle doit nous permettre d'enrayer la désertification médicale des territoires ruraux.

M. Jean Lassalle. C'est mal parti !

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac. Je vous remercie, madame la ministre, pour toutes ces explications. Je constate tout de même que la situation reste très tendue et que, lors de mes visites régulières aux maires, je suis interpellé sur cette

question. J'espère que le plan portera effectivement ses fruits. Je prends acte de ce que vous n'envisagez pas pour l'instant la sectorisation des médecins. Nous en verrons les résultats. Un autre problème se pose : autrefois, les médecins travaillaient de sept heures et demie à vingt et une heures, mais aujourd'hui les jeunes médecins ne veulent plus travailler autant – je le conçois tout à fait –, ce qui pose la question du remplacement, puisqu'un médecin doit souvent être remplacé par deux ou trois médecins.

M. Jean Lassalle. Très bien !

Données clés

Auteur : M. Paul Molac
Circonscription : Morbihan (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 511
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 février 2014, page 910
Réponse publiée au JO le : 12 février 2014, page 1684
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 février 2014